

THEÂTRE-ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE

L'épreuve orale de théâtre au baccalauréat : une charte d'organisation des épreuves orales dans les académies de Poitiers et de Limoges (à la suite de la réunion à Angoulême le 22 février 2007).

L'épreuve orale s'organise à partir d'une **lecture attentive du journal de bord** par les examinateurs. Ce journal sert de guide pour les différentes phases de l'examen, dans l'optique d'une prise en considération la plus ouverte possible de la pratique du groupe-classe que le jury examine.

I- Le journal de bord

Il est bien un *journal* et non pas un *carnet*. Il est envoyé au jury au moins huit jours avant l'épreuve orale. Il ne doit **en aucun cas** être considéré comme une banque de données pour des questions culturelles ou théoriques (biographies, monographies, documents tirés d'Internet ou photocopiés, etc.). S'il est un élément pris en compte dans l'évaluation globale (et dont l'absence le jour de l'épreuve est naturellement pénalisée), si sa tenue claire et sa cohérence contribuent à la valorisation d'ensemble du travail présenté, **il n'est pas noté en soi**. Il constitue la **trace** des activités, des rencontres effectuées, des spectacles vus, de la **réflexion permanente de l'élève sur sa pratique et son rapport intime au monde du théâtre**.

Placée au début du journal, une **synthèse** des trois années passées dans l'option, rédigée par l'élève, en constitue le point d'accroche. Le journal doit aussi inclure **un compte rendu précis et détaillé de toutes les séances pratiques et des spectacles vus collectivement ou individuellement** durant l'année de terminale (six spectacles au minimum). L'élève distinguera à ce propos les deux étapes, de « description » et de « commentaire », dans le compte-rendu des séances, en ne se contentant pas de décrire exercices et activités, mais en essayant aussi d'en proposer une analyse personnelle ou inspirée par celle d'un professionnel.

Le journal peut également faire état par exemple d'une lecture, d'un travail personnel, toujours en liaison avec le programme de terminale. L'élève peut ainsi comparer deux photos de deux mises en scène d'une même pièce, faire une proposition scénographique ou de maquette, ou encore présenter les traces d'une curiosité, d'une réflexion personnelle sur une question de scénographie, sur la rencontre avec un metteur en scène ou un comédien.

Si des **photos** (des maquettes ou des matériels non transportables par exemple) peuvent y trouver leur place, les devoirs écrits et corrigés de l'élève n'y seront pas présentés.

On trouvera enfin dans le journal de bord **une courte note (d'une page au maximum) cosignée par l'équipe pédagogique** (professeur et partenaire professionnel) définissant

l'esprit et les grandes lignes du travail théâtral mené pendant l'année.

II- Première étape : le travail sur plateau

On peut distinguer trois moments :

1°- La séance peut tout d'abord être précédée d'un **échauffement** préparé par le groupe-classe ou par le jury, c'est-à-dire le comédien et le professeur qui prennent ainsi contact avec le groupe.

2°- Le groupe-classe présente ensuite son **travail** sur les œuvres du programme. Chaque candidat, accompagné de ses partenaires habituels, présente les scènes qu'il a travaillées, scènes extraites des oeuvres inscrites au programme limitatif annuel dont la liste est publiée au B.O. (cf. textes de référence). Il est préférable que le parcours du groupe témoigne de la recherche dramaturgique en liaison avec le travail théorique, et qu'il propose plusieurs moments de la pièce au lieu d'une même scène jouée plusieurs fois par des partenaires différents. Le jury permettra au groupe-classe de se préparer entre chaque œuvre.

3°- La **relance** enfin. Elle n'est pas rendue obligatoire par le B.O. mais elle est fortement **recommandée**. Elle constitue toujours une proposition d'ouverture. Dans l'intérêt du candidat, le jury, *s'il le juge nécessaire*, peut proposer **soit un re-jeu** (par exemple, le travail d'une scène avec des objets ajoutés ou au contraire supprimés), **soit un travail théâtral** (par exemple, une réflexion sur la scène jouée en définissant un nouveau projet avec des croquis). **En aucun cas** il ne sera demandé dans un re-jeu une improvisation sans lien avec le programme limitatif. Il est préférable de la proposer « à chaud », dans la foulée du travail sur plateau que le jury vient de voir. La relance est menée comme un véritable travail à partir de ce qui naît sur le plateau, en dialogue avec l'élève. Elle intervient dans l'évaluation non pas de manière systématique, mais dans le sens d'une **valorisation** qui doit aller aussi bien, par exemple, à l'élève qui réussit médiocrement dans le jeu mais se révèle très conscient des limites de sa proposition, qu'à l'élève qui répond à la consigne mais peine à en formuler les enjeux par une argumentation.

La note de plateau (sur dix points) est individuelle. Elle est attribuée à un travail qui correspond à la mise en forme d'un projet mené pendant un an, et qui rend compte d'un parcours de formation sur deux ou trois ans.

III- Deuxième étape : l'entretien

Il doit s'agir d'un **dialogue** et non de la récitation d'une réponse à une question de cours. L'entretien est conduit **à partir du contenu du journal de bord**. Les examinateurs invitent le candidat à s'interroger sur ses **pratiques d'acteur et de spectateur**, en se référant au travail théâtral effectué dans l'année et aux spectacles vus et analysés (six au moins dans les instructions officielles) au sujet desquels le jury peut poser des questions. **La note, sur dix points**, évalue globalement la prestation du candidat au cours de l'entretien.

IV- Remarques sur l'évaluation

En application de l'article 7 de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, le candidat est évalué conjointement par un professeur ayant eu en charge un enseignement de théâtre en classe terminale et un partenaire professionnel qui est intervenu régulièrement dans l'enseignement.

On peut à nouveau rappeler que la notation est individuelle et que la prestation est notée sur vingt points : **dix points** pour le **travail sur plateau** et **dix points** pour l'**entretien**.

Les examinateurs sont tenus à la **confidentialité** : ils ne communiquent aucune appréciation sur la valeur de la prestation, *a fortiori* aucune indication de note, à l'issue de l'examen ou ultérieurement. **L'esprit de l'évaluation** doit conduire à **valoriser** les **qualités** particulières de chaque candidat et tout élément qui témoigne de son **engagement** dans une activité délibérément choisie. Les examinateurs rendent compte de cet engagement en utilisant tout l'éventail de notes (de 0 à 20). Il va sans dire, cependant, que le recours à des notes extrêmement basses ne peut se faire que s'il s'agit d'un candidat incapable de fournir une prestation et/ou incapable de justifier d'un quelconque travail.

Les **compétences évaluées** sont celles inscrites au programme de la classe terminale. Pour le travail sur plateau, entrent en ligne de compte :

- l'engagement dans le jeu ;
- l'intelligence du texte et des situations ;
- la capacité d'invention ;
- la maîtrise des techniques du corps et de la voix ;
- le sens de l'espace et du rythme ;
- l'utilisation des techniques scéniques (espace, lumières, costumes, accessoires, maquillage, etc.) ;
- la faculté d'adaptation aux partenaires, aux situations, aux consignes ;
- la capacité d'analyse de jeu.

V - Tableau récapitulatif de l'organisation de l'épreuve orale

Durée totale de la prestation par candidat (plateau + entretien) : trente minutes

Temps de préparation : trente minutes

	Ce que font les examinateurs	Ce que fait le candidat
	Font l'appel et vérifient les identités	Emarge la feuille de présence
Le travail sur le plateau (évalué pour chaque candidat sur dix points)		
1	Font procéder à l'échauffement ou non selon ce que les élèves ont prévu (15 mn maxi).	Participe à l'échauffement : 15 mn maxi + 15 mn de préparation personnelle avant le passage sur le plateau (installation des accessoires, des costumes, prise de conscience de l'espace s'il n'est pas habituel) = 30 mn de préparation au total.
2	Observent la prestation du candidat sur la première œuvre.	Présente son travail sur plateau (toutes les scènes d'une même œuvre sont passées successivement).
	Temps de pause entre les deux œuvres.	Temps de préparation pour le travail de la deuxième œuvre.
	Observent la prestation du candidat dans la deuxième œuvre (et même procédure s'il y a une troisième œuvre).	Présente la deuxième œuvre (et même procédure s'il y a une troisième œuvre).
	Temps de concertation pour proposer ou non une relance.	
3	Proposent une relance s'ils le jugent nécessaire (re-jeu ou travail théâtral).	Intègre les nouvelles consignes, se prépare.
	Observent le re-jeu ou dialoguent dans le cadre du travail proposé.	Présente son re-jeu ou expose sa réflexion. Si le travail était collectif chacun aura droit à son temps (5 mn).
	Evaluation du travail sur le plateau.	Pause.
L'entretien (évalué pour chaque candidat sur dix points)		
	Mènent l'entretien et dialoguent avec le candidat.	Répond aux questions posées et dialogue avec les examinateurs.
	Remplissent les bordereaux de notation.	

L'Epreuve orale de contrôle

Durée: 30 minutes ; préparation : 30 minutes.

Coefficient: 6

A partir de documents choisis par les examinateurs **en liaison avec le programme limitatif**, le candidat fait apparaître dans un **entretien** ses capacités de réflexion et sa culture théâtrale. **Il n'y a donc pas de jeu ni de re-jeu mais seulement un entretien.**